



RÈGLEMENT DU CONCOURS **CHAMPIONNATS DE FRANCE DE KARAOKE 2024**

SELECTION CHAMPIONNATS DU MONDE KWC 2024

ARTICLE 1 - Organisation

L'association **ESSENTIEL Créa'Prod – 8 AVENUE DU VERCORS – 26120 MONTMEYRAN** organise les CHAMPIONNATS DE FRANCE DE KARAOKE 2024 et la sélection aux championnats du monde KWC 2024.

ARTICLE 2 – Jours et horaires du concours

Les présélections du concours auront lieu par INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE HELLO ASSO
<https://www.helloasso.com/associations/essentiel-crea-prod/evenements/championnat-de-france-de-kwc-2024>



LIEN DIRECT également sur le site : www.kwcfranceofficiel.com - (onglet inscriptions).

A réception de votre dossier d'inscription et de votre règlement en ligne, vous pourrez vous présenter aux dates indiquées pour votre pré-sélection. L'ensemble des inscriptions seront closes le 30 avril 2024. Seuls 46 candidats seront choisis par le jury pour participer à la finale nationale (10 candidats pour chaque « QUART » France soit 40 candidats pour la France Métropolitaine + 1 candidat Corse + 1 candidat LA REUNION + 1 Candidat MAYOTTE + 1 candidat LA MARTINIQUE + 1 candidat GUADELOUPE + 1 candidat GUYANE.

Les candidats sélectionnés seront avertis par mail à l'issue de chaque pré-sélection.

La finale NATIONALE aura lieu à la PORTES-LES-VALENCE – DANCING LE BROADWAY – 26800 - dans la DROME le **SAMEDI 29 JUIN 2024 dès 10H. Elle sera organisée comme suit :**

- **Une demi-finale aura lieu de 10h à 18h.** Les 46 candidats seront auditionnés. Seuls 10 candidats seront retenus pour la finale.
- **La finale aura lieu le même jour entre 20h et 22h.** A l'issue de cette finale, le jury délibèrera pour désigner le vainqueur de l'édition 2024 et lui remettre son billet d'avion pour les CHAMPIONNATS DU MONDE qui vont avoir lieu en FINLANDE.

ARTICLE 3 - A qui s'adresse le CHAMPIONNAT DE FRANCE de karaoké» ?

Le concours s'adresse **UNIQUEMENT aux chanteurs amateurs majeurs** de plus de 18 ans au moment du concours. Il n'y a pas de catégorie.

Le candidat ne doit également avoir signé aucun contrat avec un label. S'il s'avère qu'un(e) candidat(e) contrevienne à ce règlement, il/elle sera immédiatement éliminé(e) dudit concours sans possibilité de remboursement de son inscription.

Le candidat doit représenter la France et être citoyen : c'est-à-dire avoir un passeport national et un numéro de sécurité sociale en France. Le candidat doit résider en France depuis plus de deux ans au moment de sa candidature

Les organisateurs se réservent le droit de faire l'évaluation finale concernant l'éligibilité de tout participant au-delà de ces conditions d'inscription. Les participants peuvent être invités à signer un document juridique et à fournir la preuve de leur éligibilité. Toutes les questions relatives à l'éligibilité des concurrents doivent être traitées, clarifiées et réglées au plus tard 7 jours avant la finale nationale. Une preuve de réclamation sera exigée. Les chanteurs de l'année dernière sont les bienvenus (sauf le gagnant) et les chanteurs de cette année seront également éligibles en 2025.

Seuls les candidats ayant déjà obtenu le titre de CHAMPION ou CHAMPIONNE DE France KWC ne peuvent définitivement plus concourir.

Les membres organisateurs et les membres du JURY du présent concours s'interdisent de participer à l'évènement.

Seuls les adhérents **non-membres élus** de l'association ESSENTIEL CREA PROD pourront, s'ils le désirent et s'ils remplissent les conditions d'éligibilité, participer au concours.

ARTICLE 4 - Date limite d'inscription

La date limite des inscriptions est fixée par les organisateurs, au 30 AVRIL 2024 à minuit. Attention : Aucun dossier reçu après échéance limite ne sera pris en considération. Les dossiers devront être complets à cette date. Le matériel soumis au dossier d'inscription ne sera pas retourné. (C'est pourquoi il est demandé d'envoyer les vidéos par WE TRANSFER à l'adresse mail de l'association : essentielcreaprod@gmail.com (pour les candidats Corses)

ARTICLE 5 – Coût de l'inscription

Le coût d'inscription est de 15 € par concurrent. Cette somme devra être réglée par CB sur le site HELLO ASSO de l'ASSOCIATION ESSENTIEL CREA'PROD au moment de l'inscription ou réglé par CB directement sur le site internet dédié : www.kwcfranceofficiel.com

[INSCRIPTION : CLIQUER ICI](#)

A QUOI SERT LE COUT DE CETTE INSCRIPTION ? : L'organisation de cet évènement NATIONAL est entièrement organisé par des bénévoles. Le montant récolté via les frais d'inscription va servir UNIQUEMENT à régler la cotisation aux KWC (1400€ à l'année afin d'être pays partenaire) et à financer le voyage du CHAMPION DE FRANCE afin qu'il ou qu'elle puisse participer aux CHAMPIONNATS DU MONDE à PANAMA EN FINLANDE en octobre 2024. Aucun bénéfice à quelque titre que ce soit ne sera réalisé par l'association à l'issue de ce concours.

ARTICLE 6 – Vidéo de pré-sélection :

ATTENTION : l'ÉDITION 2024 prévoit des préselextions sur tout la France en PRESENTIEL (les candidats vont se produire sur scène devant un jury) – Seuls les candidats CORSES vont devoir envoyer une vidéo selon les modalités ci-dessous :

La compétition se déroulera avec des vidéos préenregistrées.

-Vous êtes libre d'interpréter n'importe quelle chanson que vous aimez dans n'importe quelle langue, style ou genre. Si la chanson est dans une langue inconnue de notre jury vidéo, nous pouvons demander une traduction en anglais.

-Vous pouvez filmer votre vidéo à l'intérieur, à l'extérieur, à la maison, dans un pub, n'importe où. N'oubliez pas que votre performance de chant doit être la chose principale dans la vidéo.

-Vous pouvez utiliser un microphone ou vous pouvez également chanter directement dans le micro de la caméra. Vous pouvez utiliser un mélangeur, un compresseur, un égaliseur, une réverbération, etc. tant que la performance vocale est en direct et capturée avec la vidéo.

-La vidéo doit être un plan et aucun montage n'est autorisé. Il ne peut pas y avoir de coupures ou de montages, juste une prise de vue en direct en une seule prise

La vidéo doit être tournée d'assez près pour que vous puissiez être bien vu et entendu et d'assez loin pour que la musique puisse également être entendue au cas où vous chantez directement dans votre appareil photo. Vous voudrez peut-être d'abord enregistrer des vidéos de test pour trouver la meilleure distance et le meilleur niveau de volume.

-Si vous chantez avec un microphone à courte portée, il doit être visible. Si l'audio est capturé avec un appareil d'enregistrement ou un microphone qui capture de plus loin, n'utilisez pas de « accessoires » ou de faux micros.

-La durée maximale d'une vidéo est de 7 minutes. (Habituellement, les chansons de 3 à 4 minutes fonctionnent mieux en compétition !)

-La vidéo doit être horizontale. Les vidéos horizontales sont plus belles dans une émission télévisée.

-La vidéo ne doit PAS inclure de textes de karaoké, d'autres personnes, marques ou logos et tout type de message pouvant être interprété comme offensant

-Si vous utilisez des images d'arrière-plan, vous devez avoir les droits pour les utiliser.

-La chanson ou la performance ne doit pas comporter d'éléments considérés comme offensants. Cela pourrait entraîner une disqualification. Cependant, chez KWC, nous valorisons la liberté artistique (les gros mots sont autorisés s'ils appartiennent aux paroles originales) et chaque type de commentaire politique ou religieux doit être examiné au cas par cas.

ARTICLE 7 - Disponibilité du candidat

Le candidat s'engage lors de son inscription à être disponible le SAMEDI 29 JUIN 2024 de 10h à 22 h pour la FINALE NATIONALE.

Le candidat s'engage également, dans le cas où il serait nommé CHAMPION DE France 2024, à participer aux CHAMPIONNATS DU MONDE DE KARAOKE qui auront lieu en FINLANDE en Octobre 2024 (une semaine). Il devra être en possession d'un passeport en cours de validité jusqu'à fin 2025 ainsi que d'un PASS SANITAIRE valide (si besoin) lui permettant de voyager en FINLANDE.

ARTICLE 8 - Les épreuves FINALES :

Le SAMEDI 29 JUIN 2024 - A partir de 10h – DANCING LE BROADWAY – PORTES-LES-VALENCE (26) :Début des Présélections : maximum 46 candidats

Les candidats devront :

- Interpréter une chanson de leur choix accompagnés d'une bande sonore et vidéo MP4 (Karaoke) proposée par leurs soins. Celle-ci devra être de bonne qualité (mp4 uniquement, sans chœurs, sans guide vocal). Cette bande sonore aura préalablement au concours été envoyée sur un espace DROPBOX dont le lien aura été envoyé au candidat une fois son inscription validée.
- Les duos, trios vocaux ne sont pas acceptés.
- Des prompts seront mis à disposition sur la scène devant les candidats puisqu'il s'agit d'un concours de Karaoke.

Les candidats se succéderont sur scène pour interpréter la chanson de leur choix devant un jury.

Les présélections dureront jusqu'à 18h.

A l'issue de ces sélections 10 candidats seront choisis par le jury.

De 18h à 20 h : pause repas

Un service de restauration rapide sera proposé aux candidats sur place, au dancing le BROADWAY.

20h : FINALE :10 candidats

Les candidats devront :

- Interpréter une chanson de leur choix (différentes des deux premières chansons déjà interprétées lors de la sélection et lors de la demi-finale) accompagnés d'une bande sonore et vidéo (Karaoké) proposée par leurs soins. Celle-ci devra être de bonne qualité (mp4 uniquement, sans chœurs, sans guide vocal). Cette bande sonore aura préalablement au concours été envoyée sur un espace DROPBOX dont le lien aura été envoyé au candidat une fois son inscription validée.
- Attention : cette bande sonore devra avoir été achetée ou téléchargée légalement.
- Les duos, trios ou groupes vocaux ne sont pas acceptés.
- Des prompteurs seront mis à disposition sur la scène devant les candidats puisqu'il s'agit d'un concours de Karaoké.

Les candidats se succéderont sur scène pour interpréter la chanson de leur choix devant le jury.

A l'issue de ces sélections 1 seul candidat sera choisi par le jury.

A 22H AU PLUS TARD, LE NOM DU CANDIDAT GAGNANT SERA ANNONCE ET LES MODALITES DE SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE LUI SERONT INDIQUEES.

ARTICLE 9 – Sacem

Les chansons interprétées lors du concours feront l'objet d'une déclaration à la SACEM.

ARTICLE 10 - Critères de sélection

Lors du concours, les candidats seront notés sur les critères suivants : **interprétation, prestation vocale (technique, rythme, justesse) et PRESENCE SCENIQUE / COSTUME (en effet, il s'agit d'un des critères des CHAMPIONNATS DU MONDE).**

Tout retard ou absence sera éliminatoire.

ARTICLE 11 – Récompense

Le gagnant / la gagnante, outre l'honneur de représenter la France aux CHAMPIONNATS DU MONDE DE KARAOKE, sera récompensé (e) par la prise en charge de son billet d'avion **aller-retour + Hébergement pour participer aux CHAMPIONNATS DU MONDE DE KARAOKE (KWC) à TURKU en FINLANDE du 7 au 12 octobre 2024.**

Attention : les frais annexes, supplément hébergement, nourriture... **seront à la charge exclusive du candidat.**

Dans le cas où la période COVID ne permettrait pas au candidat de se déplacer comme cela a été le cas en 2020 et 2021 et que les Championnats du Monde sont à nouveau réalisés par VIDEO CHALLENGE, il sera prévu une dotation en matériel d'une valeur non encore estimée à ce jour au CANDIDAT VAINQUEUR DES CHAMPIONNATS DE France.

ARTICLE 12 - Les Frais de séjour pour les championnats de France :

Les frais de trajet liés au déplacement des candidats pour les championnats de France sont à la charge des candidats.

Article 13 – Respect du règlement

Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 14 – Droit d'image

« En validant le présent règlement, J'autorise expressément l'ASSOCIATION ESSENTIEL CREA'PROD ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux CHAMPIONNATS DE France DE KARAOKE sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires. »

ARTICLE 15 – Éventuelles modifications

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seront avisés.

ARTICLE 16 – RGPD

En application du règlement Européen de la Protection des Données (RGPD) – les informations personnelles concernant les candidats ne seront conservées après le championnat que pour la durée prévue à leur utilisation. Ces informations ne seront utilisées que pour les besoins de l'organisation du concours et ne feront l'objet d'aucune diffusion que ce soit. Elles seront par ailleurs protégées sur un disque dur dédié lui-même au présent concours et conservé dans un lieu clos et sécurisé.

L'association ESSENTIEL CREA PROD déclare d'ores et déjà détruire toutes traces de ces Informations dans un délai maximum de 3 ans à l'issue du concours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en effectuant la demande par écrit à l'adresse mail : essentielcreaprod@gmail.com ou à notre adresse postale : ASSOCIATION ESSENTIEL CREA PROD – 8 Avenue du Vercors – 26120 MONTMEYRAN

L'ASSOCIATION ESSENTIEL CREA'PROD